

COMPTE-RENDU DU SNALC

Présents

DASEN, IEN ADASEN 1^e degré, Secrétaire Général, DOSPE, IEN ASH, DIPER.
OS : FSU/UNSA/FO/SNALC.

Déclarations liminaires : FSU/UNSA/FO/SNALC.

Réponses du DASEN et discussion avec les OS :

Concernant la carte scolaire arrêtée en mars, le DASEN précise que tout est fait pour respecter l'équité sur le territoire, et que cela lui tient vraiment à cœur.

Concernant le harcèlement, le pilotage se fait au niveau académique mais le DASEN se dit disposé à nous faire un bilan sur le plan qualitatif et quantitatif lors d'une réunion.

Concernant le Pacte, M. le DASEN assure que bien entendu il ne nous considère pas comme des fainéants et précise que le refus du pacte n'est pas unanime d'après les retours de terrain.

Dans le département, il assure qu'il n'y a pas de pressions concernant la part fonctionnelle, et qu'elle repose sur le volontariat. Donc si on n'en veut pas, on ne s'inscrit pas. Il n'y a aucune pression, seulement des explications. Quelqu'un qui s'engagerait puis souhaiterait s'arrêter pourrait le faire.

Il indique que l'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de revalorisation puisque ce sont 3 milliards d'euros qui ont été mis sur la table, et qu'un tiers de cette somme permet de financer la part fonctionnelle.

Le Ministre donne ainsi un outil aux équipes pour qu'elles puissent s'engager dans des missions et recevoir un soutien financier.

Le DASEN donne un exemple : sur un établissement de 500 élèves, on obtient 7 à 8 IMP actuellement (1 IMP correspond à 1 part fonctionnelle). Désormais le même établissement disposerait de 40 à 50 parts fonctionnelles.

Le RCD permet aux établissements d'avoir un vivier et une visibilité sur les remplacements. Il y avait un protocole en vigueur depuis 2006. Il s'agit de le réactiver et il pourra être financé par la part fonctionnelle. On sera plus efficace.

Ce qu'en pense le SNALC : On nous vend de l'efficacité. Nous l'avons contestée : ce n'est pas parce qu'un enseignant prend en charge une classe au pied levé, garde des élèves et les fait même travailler, qu'est mise en place la continuité pédagogique. D'autre

part, le protocole de remplacement courte durée existe déjà, et n'a pas besoin d'être « réactivé » comme cela a été dit : les enseignants qui actuellement ne peuvent ou veulent pas faire de remplacement n'en feront pas plus avec le pacte. Le nouveau système est encore bien flou pour tout le monde et nécessitera apparemment encore beaucoup d'explications (oui, vraiment beaucoup...) pour obtenir l'adhésion enthousiaste des personnels. Ce projet n'est pas prêt et ne devrait donc pas être mis en place dès cette rentrée. M. le DASEN a reconnu que c'est un peu rapide...

1- Approbation à l'unanimité des PV des CTSD du 3/09/2021, du 10/03/2022, du 25/03/2022, du 13/10/2022 et du CSASD du 15/02/2023.

2- Préparation de la rentrée scolaire : évolution des effectifs

1^e degré :

Le DASEN demande de procéder à un correctif de l'arrêté du 8 mars 2023 concernant le **poste d'occitan de Montréal** : il sera finalement implanté à l'école élémentaire pour permettre le suivi du parcours et non à la maternelle. Le document est présenté en séance aux OS.

VOTE : POUR à l'unanimité.

Le DASEN précise que l'on ne refait pas la carte scolaire au mois de juin mais que l'on ajuste à la marge uniquement quand des évolutions d'effectifs importantes sont constatées sur le terrain par les IEN, et à condition qu'elles touchent au principe d'équité sur le territoire.

Cette année, la dotation de - 3 ETP a conduit à la fermeture de 18 postes. Mais le taux d'encadrement est meilleur (20,8 en moyenne) avec un P/E de 6,2.

Mme l'ADASEN parcourt la liste des écoles mises sous surveillance d'effectifs en février (document transmis aux OS la veille de l'instance).

Seule l'école primaire de Mazerolles-du-Razès montre une dynamique positive (13 élèves de plus que dans le prévisionnel)

Discussion avec les OS :

Sont évoquées les situations de l'école de Trausse Minervois, des maternelles de Limoux, de Belvèze-du-Razès, de Saint-Nazaire-d'Aude. Nous soumettons également la question des postes de remplacement et des postes RASED insuffisants.

Le DASEN annonce alors que nous avons une **dotation exceptionnelle de +4 ETP** qui doivent être employées pour répondre à deux objectifs : le remplacement et les postes classe.

Il va également être **possible de recruter des contractuels** pour assurer les urgences à la rentrée (ouvertures de classe à titre provisoire). Le recrutement sera **ouvert aux candidats des listes complémentaires**.

15 contractuels ont déjà été recrutés et vont assurer les décharges de direction (33%). Les affectations vont se faire également bientôt.

27 PES vont être affectés dans les jours qui viennent mais la quotité n'est pas encore connue (50 ou 100%).

Ajustements proposés :

- Ouverture de **2 postes de remplacement supplémentaires** (localisés sans doute à St André de Roquelongue et Laure Minervoies)
- **Annulation de la fermeture de classe à l'école de Mazerolles**, qui repasse donc à 3 classes.
- **Ouverture d'une classe à l'école de Belvèze-du-Razès**, qui passe donc à 5 classes.

D'autre part, **les écoles de Trausse, La Palme, Cuxac d'Aude, St Nazaire d'Aude** sont **sous surveillance pour comptage des effectifs** à la rentrée. En cas de sureffectif, on mettra des moyens (ouverture de poste à titre provisoire).

Pour les **maternelles de Limoux**, une réunion avec la Mairie est prévue, ainsi qu'un comptage des effectifs à la rentrée.

VOTE :

Pour : 6 (dont le SNALC)

Contre : 0

Abstention : 4

Ce qu'en pense le SNALC :

L'arrivée d'une dotation exceptionnelle est une bonne nouvelle et elle a permis une évolution positive de la carte scolaire. Néanmoins, cette dotation nous laisse songeurs... Pourquoi avoir dans un premier temps supprimé 3 ETP, avec les conséquences en termes de postes et de mouvement que cela induit, pour ensuite redonner 4 ETP ?

Il est regrettable également de n'avoir connaissance de la dotation que quelques instants avant de devoir se prononcer : d'autres choix de répartition étaient sans doute possibles... **Le SNALC vous invite vraiment à faire connaître vos situations régulièrement pour être soutenus au mieux lors des instances !**

2d degré (pour information)

Là aussi nous bénéficions d'une **dotation exceptionnelle de 81 HP**.

Cela permet d'augmenter le taux d'encadrement en 4^e et évite au moins **5 fermetures de classes**. Dans le département il ne devrait y avoir de **classe à 30 élèves qu'en 6^e au collège Cité**.

Ajustements proposés :

- Ouverture d'une classe de 6^e au collège de Coursan
- Ouverture d'une classe de 6^e au collège Montesquieu
- Ouverture d'une classe de 6^e au collège de Rieux Minervois
- Ouverture d'une classe de 4^e au collège de Sigean
- Fermeture d'une 6^e/ouverture d'une 4^e au collège des Fontanilles
- Fermeture d'une 6^e / ouverture d'une 4^e au collège Delteil
- Fermeture d'une 6^e/ouverture d'une 3^e au collège J. Ferry
- Dotation supplémentaire de marge (pour projets/dédoublings...) au collège du Bastion, au collège de Coursan, au collège V. Hugo, au collège de Rieux Minervois. (soit 33,5 heures au total)

Il y a donc une répartition totale de 115 HP et 39,5 HSA (dotation exceptionnelle + réserve ajustements)

Le DASEN précise que les créations de division se font avec 29 HP et non les 22 habituelles en juin.

Ce qu'en pense le SNALC : Même chose que précédemment. Si la dotation n'arrivait pas en fin d'année, certains choix d'établissements auraient sans doute été différents... Et ce n'est pas cette petite dotation surprise parachutée en fin d'année qui nous fera avaler la pilule amère du Pacte...

Questions diverses

- **Ecole inclusive :**

Le GT départemental sur les PIAL est ajourné pour le moment en attendant d'en savoir plus sur les évolutions annoncées lors de la conférence nationale du handicap (26 avril 2023).

ULIS écoles : 365 élèves scolarisés pour 372 places. Il n'y a pas de liste d'attente.

Elèves notifiés : 1676 élèves, dont 594 pour un accompagnement individualisé, et 1082 pour un accompagnement mutualisé. Les notifications individualisées ont augmenté de 2%. 55 élèves notifiés sont en attente d'AESH. En ce moment, des viviers d'AESH sont en train d'être constitués pour répondre aux demandes.

726 AESH sur l'Aude (à ce jour), aucun poste non pourvu parce que le recrutement est permanent. Il y a eu 33 démissions, 54 refus de renouvellement de contrats depuis la rentrée. A partir de la rentrée prochaine, 62% des AESH seront CDIés.

- **Gestion des personnels**

Ruptures conventionnelles : 5 demandes dont 2 ont abouti.

Hors classe : 121 personnels promouvables pour l'Aude. Ce sera indiqué sur i-prof début juillet. Classe exceptionnelle : En attente de la publication du décret.

Remplacement : De septembre à décembre taux de 92,6% et de décembre à juin 66,1%.

Contractuels : Il y a eu un recrutement en janvier, beaucoup de candidats, une couverture assez bonne du territoire. Il y a 25 renouvellements de contrats, puis de nouveaux recrutements sont prévus. Les contrats iront du 1/09 au 31/08 pour les renouvellements, et pour les nouveaux contrats il y aura deux périodes, de juillet au 31/08 puis du 1/09 au 31/08. Cela permettra de proposer 8 jours de formation sur la première période.

Mouvement : un bilan du mouvement est prévu pour le CSASD de rentrée. Les recours sont en train d'être traités. Ineat/exeat : 53 demandes d'ineat, 25 d'exeat.

Pacte : 200 PE seraient volontaires pour assurer des heures en collège. Dans le 1^e degré, il y a pour notre département une dotation de **1460 parts fonctionnelles qui seront réparties via les IEN**. On attribue dans un premier temps **une part par classe**. Mais si ces parts ne sont pas prises par une école, elles sont réattribuées ensuite. Il y aura une vague **d'ajustements à la rentrée**. Les enseignants auront une lettre de mission qui précisera le service effectué. Il y a 78 parts fonctionnelles de plus que le nombre de classes : elles seront donc réparties entre les circonscriptions. Dans le 2^d degré il y a une dotation de **1340 parts (hors lycées pro)**. **C'est le Rectorat qui les répartit**.

Evaluation des écoles : on est à présent dans le cadre de la loi : ce n'est plus le volontariat qui prime. Il faudra évaluer toutes les écoles sur 4 ans. Cette année 15 écoles ont été évaluées.

Ce qu'en pense le SNALC : L'évaluation des écoles est un bel exemple de la manière dont on passe du volontariat à l'obligation : à bon entendre...

Les représentants du **SNALC** au CSA SD de l'Aude